



Ville de Melun
République Française

La ville de Melun Recrute
des Agents de Police Municipale de nuit titulaires (H/F),
à temps complet,

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 kms de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle.

La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 43 685 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir. "

Par ses pouvoirs de police notamment, le Maire s'attache à garantir la sécurité et la tranquillité publique des habitants. Il a donc pris la décision de déployer sa police municipale 24h/24 sur le territoire Melunais et souhaite renforcer ses équipes de nuit en recrutant des policiers municipaux titulaires, pour créer deux nouvelles brigades sur la tranche horaire 21h00 / 7h00 le matin.

Vous recherchez un poste où l'action et les valeurs se conjuguent ? Rejoignez la Police municipale de Melun, un service qui place son action au cœur du bien vivre ensemble.

Missions :

Sous l'autorité du Directeur de la Police municipale, au cœur d'une équipe de 51 policiers municipaux à terme, vous effectuez l'ensemble des missions de police administrative et de police judiciaire dévolues aux agents de police municipale nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique, auprès de la population et dans tous les quartiers de la ville.

- Recherche et constatation d'infractions aux lois et règlements relevant de la compétence du policier municipal
- Surveillance générale du territoire communal, intervention dans le cadre du flagrant délit
- Sécurisation des établissements de nuit
- Lutte contre les comportements portant atteinte à la sécurité et à la tranquillité publique
- Assurer une relation de proximité avec la population et les différents partenaires locaux de sécurité
- Participation à des opérations conjointes avec la Police Nationale

Equipements et moyens :

- Moyens de déplacement : les brigades disposent de plusieurs véhicules d'intervention
- Armement : catégorie B (PSA 9 mm - PIE – LBD – générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène supérieure à 100ml) et D (matraque télescopique et générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène inférieure ou égale à 100 m - tonfa)
- Equipements de protection individuelle : gilets pare-balles, casques, boucliers
- Equipements informatiques : logiciel métier, GVE, caméras individuelles, accès SNPC/SIV/SI FOURRIERE
- Autres moyens : radiocommunication, géolocalisation des patrouilles, cinémomètre, éthylotests.
- La Police Municipale dispose d'une salle de commandement centrale avec un CSU dernière génération exploitant à ce jour plus de 154 caméras, permettant ainsi aux policiers de travailler en étroite collaboration avec les opérateurs de vidéo protection et facilitant aussi leurs conditions d'intervention.

Profil recherché :

- Bonne connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du Maire,
- Capacité à gérer des situations d'urgence et de conflit,
- Aptitudes au travail d'équipe,
- Capacité d'écoute et de dialogue,
- Aptitudes physiques
- Rigueur professionnelle, disponibilité, sens aigu du service public, maîtrise de soi
- Maîtrise de l'outil bureautique, aisance rédactionnelle,

Modalités de recrutement :

- Cadre d'emploi des gardiens brigadiers – Catégorie C
- Candidature agent cynophile possible
- Port d'arme souhaité (PSA 9 mm - PIE – LBD – générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène supérieure à 100ml...)
- Emploi permanent
- Temps complet
- Port d'un uniforme ;
- Casier judiciaire vierge ;
- Rémunération statutaire + IFSE (part fixe et variable annuelle maxi) et complément annuel + NBI 15 points + 15h45 d'heures supplémentaires de nuit effectuées et rémunérées, dépassement d'horaires payés + prime annuelle ;
- **Planning de travail et congés :**
Vacation de 10h00
Cycle brigade de nuit : 21h00-07h00
Amplitude variable en fonction des nécessités de service public (soirée, week-end) ;
25 jours de congés et 18 jours de RTT.
- Prise en charge des frais de déplacement frais domicile transport en commun
- Gratification pour les médailles du travail
- Règlement de congés et d'autorisation d'absence pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et personnelle
- Amicale du personnel ;
- Compte épargne temps ;
- Formations : la ville de Melun est très engagée auprès de ses agents, avec plusieurs séances de tir/an, et de GTPI.

Pour postuler : merci d'envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) avant le 20 mars 2025 à l'attention de Monsieur le Maire :

- Par courrier postal : Hôtel de Ville
16 rue Paul Doumer
77000 MELUN
- Par mail : recrutement@ville-melun.fr

La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux.

Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.